

“ Une formule équivoque et périlleuse ” ?

Le droit au travail, l'Assemblée de 1848 et les économistes

Version 02-2004

Thomas Bouchet
(Université de Bourgogne)

Il y a dans cette enquête quatre composantes principales : un petit groupe d'économistes, le débat sur la question sensible du droit au travail, les tensions qui accompagnent la gestation de la Constitution de 1848, le cadre de l'Assemblée nationale constituante. Chacun de ces points appelle quelques remarques préliminaires.

Je n'aborde pas l'“ économie politique ” comme courant de pensée parfaitement homogène et structuré, mais par le biais d'individus aux fortes personnalités et qui, au-delà de différences d'analyse et d'interprétation parfois marquées, sont engagés dans des combats communs “ autour de sociétés savantes, d'associations, de revues économiques et politiques, de la maison d'édition Guillaumin, des chaires d'économie politique ”¹

La question du droit au travail est l'une de celles qui préoccupent les économistes. Elle nourrit de multiples débats dès la monarchie de Juillet. Elle donne lieu à une masse considérable de publications, de sorte qu'“ une bibliographie complète du droit au travail ne serait autre que la bibliographie du socialisme et de l'économie politique ”.² Il convient néanmoins de ne pas isoler ce combat : les discussions sur le droit de propriété ou sur les tarifs douaniers, par exemple, sont très liées à celles qui portent sur le droit au travail.

La victoire républicaine de 1848 balaie la Charte constitutionnelle de 1830 ; l'heure est alors à l'élaboration d'une constitution. Cette œuvre s'accomplit en plusieurs mois, jusqu'à l'adoption définitive du texte constitutionnel par l'Assemblée (début novembre). Il y est beaucoup question du droit au travail, ce qui mobilise d'autant plus les économistes que les débats soulèvent la question cruciale de l'intervention de l'Etat dans la vie économique et sociale. Sans être nouvelle, cette thématique a quelque chose d'inédit : les conditions mêmes de la vie économique sont en délibération. En 1848, les querelles d'écoles ne peuvent donc se dispenser d'engagements déterminés dans les luttes politiques du moment : ainsi se déploient des pensées en situation, motivées par le sentiment de l'urgence.

Les locaux de l'Assemblée nationale constituante accueillent les débats et influent sur leur cours. Les arguments pour ou contre le droit au travail résonnent à la tribune ou dans les travées, devant des centaines de représentants. La salle de séances provisoire, construite à la hâte pour accueillir près de 900 personnes, ressemble à une “ boîte en carton peint ”³. La parole, la rhétorique, l'éloquence y sont reines. Malheur à celui qui en maîtrise mal les ressorts. Les échanges ont une tournure plus feutrée dans les couloirs ou dans les salles où se réunissent les comités parlementaires. Pour les économistes, l'Assemblée de 1848 est un espace plutôt inhabituel comparé aux chaires, aux académies, aux colonnes des journaux et

¹ Yves BRETON, Michel LUTFALLA (dir.), *L'Economie politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1991 (conclusion générale, p. 589).

² Pierre LAROUSSE, dir., *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Librairie classique Larousse et Boyer, tome 6, 1870, article “ droit ”, section “ le droit au travail ”, p. 1266.

³ L'expression est de George Sand (citée par François LUCHAIRE, *Naissance d'une constitution, 1848*, Paris, Fayard, 1998, p. 40).

des revues. Comment y faire entendre sa voix ? Pendant les mois décisifs du printemps, de l'été et de l'automne 1848, la question passionne ces hommes.

Pour saisir de quelle manière tous ces ingrédients entrent en composition, je propose un parcours en plusieurs étapes. Entre mon point de départ (une séance à l'Assemblée) et mon point d'arrivée (le succès d'un ouvrage intitulé *Le Droit au travail à l'Assemblée nationale*), il s'agira de visiter les divers fronts d'un âpre combat.

PREMIERE PARTIE

Une Assemblée sans économistes ?

L'INACCESSIBLE TRIBUNE

Jeudi 14 septembre 1848, en salle de séances de l'Assemblée nationale constituante de la Deuxième République : depuis le début du mois les débats portent sur le préambule de la future constitution. Faut-il y inclure le droit au travail ? La commission de constitution a déposé fin août un projet où il ne figure plus – dans un premier projet, fin juin, il était présent. Armand Marrast, le rapporteur de la commission, s'en est expliqué en séance : le droit au travail est “ une formule équivoque et périlleuse⁴ ”. Le 11 septembre, le représentant Mathieu de la Drôme a déposé un amendement en faveur du droit au travail ainsi libellé : “ La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion et sa propriété. Elle reconnaît le droit de tous les citoyens à l'instruction, au travail et à l'assistance.⁵ ” Le 14 septembre, l'essentiel de la séance est consacré à débattre de l'amendement Mathieu de la Drôme, puis d'un autre amendement allant dans le même sens, celui d'Alexandre Glais-Bizoin.

La lecture du compte rendu de cette séance donne la très nette impression que, dans une atmosphère très tendue (murmures, interruptions, insultes) les positions des économistes sont plus d'une fois mises à mal⁶. D'entrée, le représentant Bouhier de l'Ecluse place une première attaque directe :

“ Je sais bien qu'il y a une école, qui professe cette doctrine : *laissez-faire, laissez passer* ; je sais bien que cette école dit : Que chacun s'en tire comme il pourra, je n'ai pas à m'en occuper. Une pareille pensée mise en œuvre est la première cause des souffrances du travailleur, des plaintes que vous entendez aujourd'hui, parce qu'il s'est trouvé des hommes sans cœur qui ont tout pris et n'ont rien laissé, qui ont spéculé sur la sueur des hommes du peuple, qui ont toujours travaillé pour eux et non pour lui.⁷ ”

Puis Martin Bernard s'en prend à ceux “ qui sont exclusivement préoccupés de la liberté individuelle, ou ne suivent que les arides données d'une économie politique sans entrailles [et qui] disent : l'homme est libre, qu'il se fasse à lui-même sa destinée.⁸ ” Un peu plus tard Lamartine propose de reconsidérer les termes mêmes du débat, de “ sortir de la pure économie

⁴ *Moniteur universel* (désormais *MU*), 31 août 1848.

⁵ *MU*, 12 septembre 1848.

⁶ *MU*, 15 septembre 1848, p. 2447-2457.

⁷ Intervention de Bouhier de l'Ecluse : *ibid.*, p. 2447-2448.

⁸ Intervention de Martin Bernard : *ibid.*, p. 2449-2450.

sociale ” pour poser la question du droit au travail en termes politiques (dans sa bouche, “ économie sociale ” et “ économie politique ” sont interchangeable). Il dénonce “ l’ancienne économie politique anglaise du laisser-faire et du laisser-passer. ” Lorsqu’il se déclare favorable à “ des lois de finance, des lois d’économie politique ”, il prône une autre manière de faire de l’économie politique, mais sans l’explicitier⁹.

Les discours de Bouhier de l’Ecluse et de Martin Bernard n’ont qu’un faible impact sur les esprits ; Lamartine ne prononce pas le 14 septembre des paroles inoubliables. En revanche, une heure avant Lamartine, Auguste Billault épingle avec beaucoup plus d’efficacité certains des arguments récurrents des économistes¹⁰. Il place dos à dos les utopies dangereuses des socialistes adeptes du droit au travail et la sécheresse de cœur des partisans d’un chacun pour soi faiblement tempéré par l’assistance et l’aumône. “ Quant à moi, je ne suis ni ne veux être d’une telle école ”, s’écrie-t-il à propos des seconds. Il a pris bien soin de les stigmatiser quelques minutes plus tôt : à celui qui ne peut trouver de travail, la société qu’ils appellent de leurs vœux répond, implacable : “ Je ne puis rien pour toi, meurs, je t’oublie. ” Et, en adversaire déclaré du libre-échange, Billault en profite pour soutenir l’engagement de la société en faveur du travail national et des tarifs douaniers¹¹.

Or, contrairement à ce que laisse entendre Lamartine dans son discours du 14 septembre (“ beaucoup d’économistes, selon lui, ont paru [hier et avant-hier] à cette tribune ”), les partisans de l’économie politique sont peu présents dans le débat. Leurs idées font naître davantage de défiance que de soutiens. Une liberté sans frein inquiète tout autant la majorité qu’un interventionnisme d’Etat. L’économie politique fait ainsi office d’épouvantail. Même si le socialisme devient l’ennemi principal pour la majorité modérée de l’Assemblée aux lendemains de la guerre civile de juin 1848, les “ libéraux conservateurs ” ou encore “ républicains du lendemain ” restés en partie monarchistes, qui représentent avec les républicains “ bleus ” dits “ de la veille ” la grande majorité des représentants, sont rares à défendre un libéralisme d’avant Février 1848 considéré, à tort ou à raison, solidaire du régime déchu¹².

Quelques partisans déclarés des principes de l’économie politique siègent pourtant à l’Assemblée et parmi eux Frédéric Bastiat et Louis Wolowski. Ils méritent qu’on leur prête attention. Ils ne connaissent pas la gloire à la tribune mais ils font ce qu’ils peuvent pour défendre leurs idées. Les voici à l’œuvre, quelques jours avant la mi-septembre, dans le débat sur la taxe des lettres, favorables l’un et l’autre à une fiscalité aussi réduite que possible. Bastiat propose un affranchissement minimal (5 centimes par pli léger) pour fluidifier “ la circulation des sentiments et des idées ” ; son amendement est repoussé. Wolowski, en fin de même séance, intervient pour que soient réduits les droits sur les articles d’argent par la poste de manière à augmenter “ dans une proportion énorme le nombre de lettres. ” Un grand tumulte couvre sa voix, Léon Faucher – pourtant libre-échangiste et membre comme lui de la Société d’économie politique - se déclare hostile à la proposition de son beau-frère, le

⁹ Intervention de Lamartine : *ibid.*, p. 2453-2454.

¹⁰ La presse de 1848, très sensible à l’actualité parlementaire, fait souvent écho aux discours prononcés en séance. Pour évaluer l’impact des discours prononcés le 14 septembre, j’ai consulté quelques journaux parisiens (*Le Constitutionnel*, *Le Journal des Débats*, *Le National*, *La Presse*) ou départementaux (pour la Côte-d’Or : *Le Courrier républicain de la Côte-d’Or*, *Le Spectateur de Dijon*). Certains écrits bien connus de représentants du peuple (Barrot, Hugo, Tocqueville par exemple) livrent des éléments d’appréciation complémentaires.

¹¹ Intervention de Billault : *MU*, 15 septembre 1848, p. 2449-2451.

¹² Sur ces questions : Frederick DE LUNA, *The French Republic under Cavaignac, 1848*, Princeton, Princeton University Press, 1969 ; Maurice AGULHON, *1848, ou l’apprentissage de la République*, Paris, Seuil, 2003 [1973] ; Maurice AGULHON, *Les Quarante-huitards*, Paris, Gallimard, 1992 [1975] ; voir aussi : Francis DEMIER, “ Droit au travail et organisation du travail ”, dans Jean-Luc MAYAUD, dir., *1848*, Paris, Créaphis, 2002, p. 159-184.

ministre des finances en fait autant, et le vote de la question préalable met un terme au débat¹³.

Frédéric Bastiat ne semble pas doué pour le débat parlementaire. Il s'est emmêlé à la mi-mai dans la discussion sur la formation de l'Assemblée en comités et commissions ; ses interventions se comptent sur les doigts de deux mains (industrie des laines, tarifs sur les sels, clubs politiques, élection du président de la République...) Des problèmes de santé creusent son handicap – il obtient même un congé fin septembre¹⁴. Louis Wolowski se révèle en revanche très actif et combatif au fil des mois, faisant très régulièrement entendre sa voix. Il défend la cause des Polonais, soutient la reprise du chemin de fer de Paris à Lyon par l'Etat, prend parti dans le projet de constitution. Mais, au total, d'autres que lui s'imposent dans les débats sur la constitution en général, sur le droit au travail en particulier : Tocqueville, Duvergier de Hauranne, Thiers, Dufaure. C'est Victor Grandin, un prospère drapier d'Elbeuf favorable aux tarifs douaniers, qui prétend représenter les intérêts économiques, qui se pose en défenseur des industriels, qui monte en première ligne contre le socialiste Pierre Leroux début septembre. Le comité de la rue de Poitiers, un groupe politique rassemblant la plupart des représentants conservateurs influents, déploie un discours qui ne relaie pas les idées des économistes. Dans l'intervention très hostile au droit au travail qu'il prononce le 13 septembre, Thiers s'applique par exemple à montrer que la question posée est certes économique, mais aussi " sociale, politique, philosophique, métaphysique ". C'est que les enjeux économiques d'un droit au travail ne font pas l'objet d'une attention prioritaire. Tocqueville l'écrit pour lui-même dans les notes qu'il jette sur le papier en prévision de son discours du 12 septembre : " Je veux laisser à d'autres le soin de rechercher les conséquences économiques, ce sont les conséquences sociales et politiques que je recherche."¹⁵

D'où une situation sans doute frustrante pour les économistes. Leurs idées font l'objet de débats en séance ; Frédéric Bastiat ou Louis Wolowski n'hésiteraient pas à s'écrier comme Marrast que la formule droit au travail est " équivoque et périlleuse " ; au même titre que la plupart des représentants, hostiles à ce droit, ils sont soulagés par le rejet des amendements Mathieu de la Drôme, Glais-Bizoin et Pyat ; ils acceptent la rédaction définitive de l'article VIII du préambule, où le devoir d'assistance l'emporte sur le droit au travail¹⁶. Mais cette victoire parlementaire n'est pas vraiment la leur. En fait, lorsque l'historien Georges Renard se demande avec une pointe d'ironie à propos de l'Assemblée constituante de 1848 si elle se comporte en " Assemblée politique, [en] Académie ou [en] Concile¹⁷ ", c'est probablement la première - voire la troisième - de ces options qui s'imposent. Les débats d'académie, si chers aux économistes avant Février, ne sont plus d'actualité.

DES LUTTEURS AGUERRIS

Leur discrétion dans les débats de 1848 sur le droit au travail contraste avec leur engagement des années précédentes : sous la monarchie de Juillet ils en ont fait l'un de leurs principaux thèmes mobilisateurs. Il est inutile de revenir ici sur les lieux et les formes de leur

¹³ MU, 25 août 1848.

¹⁴ MU, 27 septembre 1848.

¹⁵ Cité dans Alexis de TOCQUEVILLE, *Œuvres complètes*, III, *Ecrits et discours politiques*, (volume 3, édition d'André JARDIN), Paris, Gallimard, 1990, p. 181.

¹⁶ " La République doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. " Une édition accessible de la constitution de 1848 se trouve dans : *Les constitutions de la France depuis 1789* (présenté par Jacques GODECHOT), Paris, Garnier-Flammarion, 1970.

¹⁷ Georges RENARD, *La République de 1848* (tome 9 de l'*Histoire socialiste* dirigée par Jean JAURES), Paris, Rouff, s.d. [1906 ?]

engagement : cet aspect de leur histoire est bien connu¹⁸. On rappellera simplement, par exemple, qu'ils disposent depuis 1841 pour s'exprimer d'un périodique influent - le *Journal des économistes*¹⁹ - et d'une maison d'édition - Guillaumin - ; qu'ils sont nombreux à se retrouver depuis 1842 dans une Société des économistes rebaptisée en 1847 Société d'économie politique ; qu'ils tiennent des positions solides à l'École des Ponts-et-Chaussées, au Conservatoire des Arts et Métiers et même à l'Académie des sciences morales et politiques dont la section économique relaie leurs idées. Affirmer qu'ils forment un "lobby"²⁰ est peut-être excessif, mais ils savent mobiliser au mieux de leurs intérêts les instruments qu'ils se sont forgés.

Joseph Garnier est l'un des membres les plus actifs du groupe²¹. En 1843, à l'âge de trente ans, il commence à enseigner l'économie politique à l'Athénée royal ; deux ans plus tard, il devient rédacteur en chef du *Journal des économistes* ; l'année d'après, le voici titulaire de la chaire d'économie politique à l'École des Ponts-et-Chaussées et membre de la Ligue pour la liberté des échanges aux côtés, par exemple, de Frédéric Bastiat et de Louis Wolowski. Auteur prolifique, rédacteur de dizaines d'articles et de notices pour dictionnaires, il publie coup sur coup en cette même année 1846 un *Cobden*, des *Éléments de l'économie politique* (véritable "manuel ou catéchisme de l'économie politique"²²) un *Sur l'Association : l'économie politique et la misère*. Il avait déjà fait paraître l'année précédente chez Guillaumin et dans une nouvelle édition l'*Essai sur le principe de population* de Malthus avec une préface et des notes de son cru, une introduction par Rossi, une notice sur Malthus par Charles Comte. A en croire Joseph Schumpeter, l'adjectif qui le qualifie le mieux est "infatigable"²³. Il joue un rôle décisif non comme théoricien mais comme vulgarisateur, passeur d'idées, fédérateur d'énergies. Il a tissé au fil des années les fils d'un large réseau, au-delà même des cadres habituels : *Le National* lui a ouvert ses colonnes comme rédacteur scientifique ; *La Presse* l'a également accueilli.

Il incarne assez bien une tendance très libérale (d'aucuns diraient "ultra-libérale"²⁴) de l'économie politique. Ses positions sont plus radicales que celles de Louis Wolowski ou d'Adolphe Blanqui. Toute intervention de l'État ou de la société sur la situation des travailleurs est à ses yeux un dangereux empiètement. Dans le *Journal des économistes* (septembre 1846), il l'affirme de manière péremptoire : "Il ne faut jamais perdre de vue que l'ouvrier est le principal, sinon le seul artisan de son bien-être."²⁵ Il ne dit pas autre chose dans *Sur l'Association : l'économie politique et la misère*.

La misère, justement, avec ses formes inédites et la brutalité tragique de ses expressions dans la France ou la Grande-Bretagne du XIX^e siècle, conduit les économistes à s'interroger

¹⁸ Yves BRETON, Michel LUTFALLA (dir.), *L'Économie politique en France [...]*, op. cit., avec en particulier Lucette LE VAN LEMESLE, "L'institutionnalisation de l'économie politique en France", p. 355-388 ; Yves BRETON, "Les économistes, le pouvoir politique et l'ordre social en France de 1830 à 1851", *Histoire, économie et société*, 1985-2, p. 233-252.

¹⁹ Luc MARCO, Evelyne LAURENT, *Le Journal des économistes, 1841-1940*, Paris, Andese, 1990 ; Evelyne LAURENT, Luc MARCO, "Le *Journal des économistes* ou l'apologie du libéralisme, 1841-1940", dans Luc MARCO, dir., *Les revues d'économie en France, 1751-1992*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 79-120.

²⁰ Luc MARCO, Evelyne LAURENT, *Le Journal des économistes [...]*, op. cit., p. 16.

²¹ Sur cet homme : Richard ARENA, "Joseph Garnier 1813-1881. Libéral orthodoxe et théoricien éclectique", dans Yves BRETON, Michel LUTFALLA (dir.), *L'Économie politique [...]*, op. cit., p. 111-139 ; Pierre LAROUSSE, dir., *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, op. cit., tome 8, 1872, article "Garnier", p. 1044 ; M. PREVOST, Roman D'AMAT, H. TRIBOUT DE MOREMBERT, dir., *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, tome XV, 1982, p. 506.

²² Pierre LAROUSSE, dir., *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, op. cit., tome 7, 1870, article "Économie", p. 143.

²³ Cité par Richard ARENA, "Joseph Garnier", loc. cit., p. 167.

²⁴ Yves BRETON, Michel LUTFALLA (dir.), *L'Économie politique [...]*, op. cit., introduction générale, p. 2.

²⁵ Richard ARENA, "Joseph Garnier", loc. cit., p. 135.

dans les années 1840 sur les remèdes qu'il serait opportun d'apporter. C'est dans ce contexte que doit être replacé leur engagement dans les débats sur le droit au travail²⁶. C'est ainsi que s'éclaire par exemple leur opposition aux idées défendues par Louis Blanc dans *Organisation du travail* (1840). Car ils doivent répondre aux rudes défis lancés par des contradicteurs qui peuvent se situer en dehors même de la sphère des penseurs socialistes. C'est le cas d'Eugène Buret dans l'introduction de son retentissant *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France* (1840) :

“ Et cependant l'étude de la misère, s'il est vrai que la misère existe, s'il est vrai surtout qu'elle marche du même pas que la richesse, qu'elle se développe sous l'influence des mêmes causes, qu'elle en soit le contrepoids, la compensation fatale, l'étude de la misère n'est-elle pas une partie intégrante et nécessaire de l'économie politique ou sociale, ou de la physiologie de la société, comme on voudra l'appeler ?²⁷ ”

Ainsi l'économie politique ne peut-elle avoir de sens que si, toujours selon Buret, elle fait face aux questions de son temps :

“ La physiologie de la société comprend bien d'autres phénomènes que ceux de la production et de la distribution des richesses ; si, dans vos études, vous isolez les valeurs des populations qui les produisent et les consomment, vous redescendez à cette science toute fiscale à laquelle les anciens donnaient le nom de chrématistique, ou à cette science toute mercantile pour laquelle l'archevêque Whateley proposait celui de catallactique ou science des échanges.²⁸ ”

L'Ecole sociétaire dirigée par Victor Considerant, favorable au droit au travail sous la monarchie de Juillet, se montre plus acerbe encore : une science de la société telle qu'elle existe a-t-elle une quelconque utilité alors que règne le chaos social ? Les économistes ne sont certes pas ici seuls visés, mais la charge s'exerce sans conteste contre ceux qui, tel Michel Chevalier, proclament que “ l'économie politique est au corps social ce que la physiologie est au corps humain. ”²⁹

Avant Février 1848 le droit au travail, la misère, la question sociale nourrissent donc des débats serrés où les économistes jouent leur rôle. L'enjeu est dans ces années relativement clair : faut-il penser conjointement la question du travail et celle de la misère ? Les économistes ne sont pas de cet avis : ils redoutent que dans ce cas le droit au travail ne s'impose et ne fausse les mécanismes de l'activité économique³⁰. Mais, s'ils sont très réticents à l'idée d'envisager la misère comme un problème d'ordre économique, ils sont parfaitement conscients que leur combat ne peut rester théorique. Ils pensent qu'ils ont leur rôle à jouer dans la cité ; ils sont persuadés que l'économie ne trouve tout son sens qu'articulée avec le politique et le social. C'est pourquoi leurs voix se font entendre avec insistance dans les

²⁶ Sur ces questions sensibles : André GUESLIN, *L'Invention de l'économie sociale, le XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1987 ; critiqué par Giovanna PROCACCI dans *Gouverner la misère. La question sociale en France, 1789-1848*, Paris, Seuil, 1993 ; Gueslin répond à Procacci en 1993 dans la 2^e édition révisée et augmentée de son *Invention de l'économie sociale* (introduction, et *passim*.)

²⁷ Eugène BURET, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France ; de la nature de la misère, de son existence, de ses effets, de ses causes, et de l'insuffisance des remèdes qu'on lui a opposés jusqu'ici ; avec l'indication des moyens propres à en affranchir les sociétés*, Paris, Paulin, 1840, introduction, p. 13. Cité par Loïc RIGNOL, “ Les Hiéroglyphes de la nature. Science de l'homme et science sociale dans la pensée socialiste en France, 1830-1851 ”, thèse de doctorat d'histoire, université Paris-8, décembre 2003.

²⁸ Eugène BURET, *De la misère des classes laborieuses* [...], *op. cit.*, p. 11-12.

²⁹ *Annuaire de l'économie politique pour 1844* (cité par Yves BRETON, “ Les économistes... ”, *loc. cit.*, p. 235)

³⁰ Giovanna PROCACCI, *Gouverner la misère* [...], *op. cit.*, *passim*.

dernières années de monarchie de Juillet. Ils les joignent à celles d'opposants politiques libéraux inquiets des évolutions du régime.

La Révolution de Février ne leur donne pas l'occasion de conserver ou de prendre la parole. Dans un contexte de crise économique profonde où l'heure n'est pas à l'étude des mécanismes de l'enrichissement privé et national, les républicains victorieux prennent en charge la question sociale. Le 25 février une proclamation officielle signée par Garnier-Pagès et par Louis Blanc stipule que " le Gouvernement Provisoire s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir le travail à tous les citoyens. Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail.³¹ " Certes, de profonds désaccords ne tardent pas à se faire jour au sein du gouvernement provisoire ; les plus modérés prennent l'ascendant dans une Commission exécutive qui succède en mai au Gouvernement provisoire tandis qu'une Assemblée constituante elle aussi majoritairement modérée s'installe. Il n'en reste pas moins que les discours de l'économie politique ne sont pas de mise. Certaines des chaires qu'occupent les économistes sont menacées dans leur existence par Hippolyte Carnot, le ministre de l'Instruction publique ; celle de Michel Chevalier au Collège de France est finalement supprimée³².

DES INTERVENTION PERIPHERIQUES

Comment trouver sa place dans le débat politique en avançant des idées qui inspirent la défiance – ou plus prosaïquement l'indifférence ? Faute de pouvoir s'imposer à la tribune de l'Assemblée constituante, c'est en périphérie des séances que les économistes actifs en 1848 tentent d'intervenir. Nul doute, d'abord, que la plupart des liens noués sous la monarchie de Juillet à l'extérieur des sphères de l'économie politique continuent à tenir après Février. Le personnel politique du régime déchu n'a pas disparu après la Révolution – l'élection de nombreux ex-députés à la Constituante dans les scrutins d'avril et de juin, le montre. De manière indirecte, les idées des économistes continuent à circuler. Ceux d'entre eux qui ont été élus à la Constituante ont en outre la possibilité d'entrer dans des comités parlementaires. Ils trouvent là un environnement plus conforme à leurs manières traditionnelles de faire que la tribune, le club ou la rue. Ils peuvent y poursuivre un travail engagé sous la monarchie de Juillet - pour accroître leur influence, ils tentent depuis des années d'instruire et de convaincre les parlementaires. Parmi eux, Louis Wolowski est une fois encore en pointe.

Un Comité du travail se réunit pour la première fois le 17 mai 1848³³. Wolowski en est tout naturellement membre. C'est lui qui a déposé le 6 mai au nom de seize de ses collègues représentants " une proposition ayant pour objet la nomination d'une commission de dix-huit membres chargée de procéder à une enquête sur la situation des travailleurs industriels et agricoles.³⁴ " Le projet est d'abord adopté, puis modifié par l'Assemblée : elle désigne finalement un comité où entrent à la fois les 36 membres de la commission d'enquête préexistante et 24 autres représentants.

Louis Wolowski se retrouve assez isolé dans ce comité : Frédéric Bastiat en démissionne très vite ; Léon Faucher, compagnon de route des économistes et signataire de la proposition du 6 mai, n'apparaît pas au comité. L'hostilité qu'y exprime Wolowski à l'encontre du droit au travail devient ainsi une expression parmi d'autres d'un sentiment partagé pour des raisons très diverses par de nombreux membres du comité. Là comme ailleurs – appelé par exemple

³¹ MU, 26 février 1848 (les noms de Garnier-Pagès et de Blanc n'y figurent pas).

³² Francis DEMIER, " Les économistes libéraux et la crise de 1848 ", dans Pierre DOCKES et al., dir., *Les traditions économiques françaises, 1848-1939*, Paris, CNRS Editions, 2000, p. 778 ; Yves BRETON, " Les économistes... ", *loc. cit.*, p. 246.

³³ Sur ce comité : *Procès verbaux du comité du travail à l'Assemblée constituante de 1848*, Bibliothèque de la Révolution de 1848, 1, Paris, Cornély, 1908, XII-328 p.

³⁴ *Ibid.*, préface, p. I.

pour consultation à la Commission du gouvernement pour les travailleurs dite “ du Luxembourg ”, il y déclare avec force son opposition aux idées de Louis Blanc et aux remèdes de l'économie sociale - il tâche pourtant de défendre certaines des orientations majeures de l'économie politique. Le 19 mai il entre dans la sous-commission chargée par le comité d'examiner un projet de décret en faveur du droit au travail, que Victor Considerant vient de déposer à l'Assemblée. Le 15 juin, il s'élève contre une politique d'encouragement à l'exportation (ce serait “ mettre la main de l'Etat dans les affaires de l'industrie ”³⁵). Il propose le 30 juin que soient abrogés les décrets de mars 1848 sur la durée du travail – durée limitée alors à 10 heures pour la capitale et 11 heures pour le reste du pays - au nom de la liberté du travail ; il déclare à ce propos le 2 juillet qu’“ il est temps que l'Assemblée nationale fasse entendre la voix de la vérité aux ouvriers égarés par de fausses théories.”³⁶ Le comité adopte sa proposition le 3 juillet ; l'Assemblée abroge les décrets de mars au début du mois de septembre. A partir du 27 juillet, le comité examine son projet sur le travail des enfants et des femmes dans les manufactures et ateliers. L'économiste suggère un moyen terme entre les conditions déplorable qui règnent et des propositions à ses yeux irresponsables (l'interdiction, par exemple, d'admettre des enfants jusqu'à un âge avancé dans les établissements industriels). Cet engagement se relâche dans la seconde partie de l'année 1848 ; le rôle de Wolowski au sein du comité décroît, tandis que le comité lui-même s'affaiblit et perd une grande partie de ses raisons d'être.

A plus grande distance de l'Assemblée, les structures mises en place par les économistes pendant la monarchie de Juillet restent actives en République. Le *Journal des économistes* et la maison d'édition Guillaumin continuent d'accueillir leurs écrits. Chez Guillaumin, au moment même où l'Assemblée délibère sur la constitution, une bonne quinzaine de textes hostiles au droit au travail (volumes et surtout brochures à bas prix) sont proposés à l'attention des lecteurs ; une partie de ces textes a été rédigée entre le printemps et l'automne 1848. Et c'est à Adolphe Blanqui que l'Académie des sciences morales et politiques demande un rapport sur la situation des classes ouvrières en 1848.

Enfin, Joseph Garnier fait paraître chez Guillaumin à l'automne 1848 un ouvrage très digne d'intérêt : *Le Droit au travail à l'Assemblée nationale*. La suite du titre identifie suffisamment l'objectif affirmé de l'auteur³⁷ : c'est un “ recueil ”, un outil de travail qui est proposé au lecteur. Garnier présente là une série de discours d'assemblée, des opinions et des observations, de nombreux autres documents susceptibles d'aider ses contemporains à se forger leur propre opinion sur le droit au travail. Il insiste sur le sérieux et l'absence d'esprit partisan de son entreprise : un recueil “ complet ” des discours – de “ tous les discours ” - des principaux orateurs du débat garantit que toutes les positions trouvent leur expression ; la pensée des auteurs ne soit pas trahie puisque les “ textes [ont été] revus par les orateurs ”. En complément des discours, plusieurs personnalités marquantes – pour l'essentiel des représentants du peuple - ont été mobilisées. Les observations complémentaires ont été extraites d'ouvrages déjà parus (Les *Considérations sur la Constitution* de Laboulaye, le *Petit pamphlet sur le projet de constitution* de Cormenin, le *Socialisme, droit au travail* de Louis Blanc, *Le droit au travail et le droit de propriété* de Proudhon) ; Garnier insiste sur le fait

³⁵ *Ibid.*, p. 43.

³⁶ *Ibid.*, p. 62.

³⁷ *Recueil complet de tous les discours prononcés à cette mémorable discussion par MM. Fresneau, Hubert Delisle, Cazalès, Lamartine, Gauthier de Rumilly, Pelletier, A. de Tocqueville, Ledru-Rolin, Duvergier de Hauranne, Crémieux, M. Barthe, Gaslonde, de Luppé, Arnaud (de l'Ariège), Thiers, Considerant, Bouhier de l'Ecluse, Martin-Bernard, Billault, Dufaure, Goudchaux, et Lagrange (textes revus par les orateurs), suivi de l'opinion de MM. Marrast, Proudhon, Louis Blanc et Ed. de Laboulaye ; avec des observations inédites par MM. Léon Faucher, Wolowski, Fréd. Bastiat, Parieu, et une introduction et des notes par M. Joseph Garnier, Paris, Guillaumin et C^{ie}, libraires, 1848, 455 p.*

qu'il a demandé à des spécialistes reconnus des opinions inédites³⁸. Pour faciliter l'intelligence du débat et de ses enjeux, il a enfin rédigé une préface, une introduction et des notes. L'introduction, lit-on dans la préface, est "historique et explicative", les notices biographiques "très courtes" les notes "rapidement écrites"³⁹.

Mais est-ce bien d'un recueil qu'il s'agit ? Dispensant à première vue de recourir au *Moniteur universel* et à des textes dispersés çà et là, l'ouvrage se révèle très pratique ; ses centaines de pages fourmillent de documents de toutes sortes, du discours à l'extrait de journal, de la lettre au compte rendu de scrutin ; il est publié à point nommé pour qui voudrait dresser le bilan des débats sur le droit au travail. Pourtant, ce qu'il s'agit de voir maintenant c'est comment Joseph Garnier procède pour en faire un arme efficace et virulente contre le droit au travail, tantôt en s'appuyant sur les débats de l'Assemblée, tantôt en les contournant. Marcel David souligne ce point avec force, mais de manière paradoxale (il dénonce un ouvrage dont il fait largement usage) dans *Le Printemps de la fraternité*. Voici ce que représente en effet à ses yeux *Le Droit au travail* :

“ Un recueil qui se dit ‘complet’ mais qui ne l’est pas en dépit de ses 450 pages et dont le parti pris réactionnaire, dans l’introduction et dans les notes en bas de page dues à Joseph Garnier, dépasse la mesure. Il n’en constitue pas moins un outil documentaire commode, qui ne dispense pas, ponctuellement, du recours au compte rendu *in extenso* des débats paru dans le *Moniteur universel*.⁴⁰ ”

DEUXIEME PARTIE

Prendre l'initiative : *Le Droit au travail*

LE MAUVAIS CAMP

L'intérêt de l'ouvrage ne réside pas dans les arguments qui s'y trouvent réunis : Joseph Garnier remobilise ce qui a été maintes fois exprimé par les adversaires du droit au travail, à la tribune de l'Assemblée constituante ou ailleurs. En revanche, la stratégie et le ton général adoptés ont de quoi attirer l'attention. L'approche est nettement manichéenne : Garnier oppose de mille manière les plus dangereux partisans du droit au travail (les socialistes) et les plus sensés de ses adversaires (les économistes). L'ouvrage s'ordonne autour de ces deux pôles. Mais la structure n'est pas exactement symétrique : l'attaque est plus appuyée que la défense ; la dénonciation l'emporte sur les propositions. C'est pourquoi il convient de décrire pour commencer l'anti-socialisme de Garnier, dont il ne fait pas mystère : depuis des années, ses écrits sont sans ambiguïté sur la question. Mais ses attaques se durcissent après Février. Dans une lettre à Jean-Baptiste Say, le 12 avril 1848, il reprend à son compte la théorie du complot qui circule chez les conservateurs les plus déterminés : il tient pour certain que l'idée de droit au travail a été imposée aux ouvriers par des "meneurs" socialistes⁴¹.

³⁸ Ce qui n'est en fait pas rigoureusement exact : les observations de Louis Wolowski ont paru dans le *Journal des économistes* le 15 octobre 1848. Voir Michel LUTFALLA, "Louis Wolowski 1810-1876, ou le libéralisme positif", dans Yves BRETON, Michel LUTFALLA (dir.), *L'Economie politique [...], op. cit.*, p. 185-201

³⁹ Joseph GARNIER, *Le Droit au travail [...], op. cit.*, préface, p. VI.

⁴⁰ Marcel DAVID, *Le Printemps de la fraternité*, Paris, Aubier, 1992, p. 315.

⁴¹ Lettre évoquée par Yves BRETON, "Les économistes [...]", *loc. cit.*, p. 243.

Il a pour but de prouver que l'expression " droit au travail " est - pour reprendre les termes de Marrast - " équivoque et périlleuse ". Son introduction en cinq parties est toute entière orientée dans cette direction. [1 :] " La Révolution de Février n'a pas été faite pour le droit au travail " ; [2 :] " Le droit au travail des Socialistes n'a rien de commun avec le Droit du Travail proclamé par Turgot " ; [3 :] " Signification variable donnée à la formule par les Socialistes " ; [4 :] " Analogie du Droit à l'assistance avec le Droit au travail " ; [5 :] " Historique de ce droit ". De plus, dès la préface, il encourage son lecteur à concentrer son attention sur la pièce maîtresse du dispositif de stigmatisation, un texte d'une grande violence signé Léon Faucher, " réfutation étendue, savante, énergique, des arguments des principaux partisans du droit au travail.⁴² "

" Le socialisme, écrit Faucher, est maudit à cette heure. [...] Malheur à qui change la crainte en cri de guerre ! Ce n'est pas avec du sang humain ni en les couvrant de ruines qu'on peut féconder les semences du progrès.⁴³ "

A quoi conduirait donc d'après Léon Faucher l'établissement d'un droit au travail ? A la guerre civile, puis au chaos. Pour entrer en possession de ce droit des factieux relèveraient sans nul doute " l'étendard de Spartacus ". A peine auraient-ils obtenu satisfaction qu'il imposeraient une organisation du travail inspirée par le très dangereux Louis Blanc. La société serait mise sens dessus dessous. Le droit au travail, c'est à dire le " droit à l'aisance " ferait des ouvriers des " rois " ; les travailleurs dégagés de tout sentiment du devoir sombreraient dans les " orgies ". La propriété, fondement de l'ordre social, serait irrémédiablement détruite. Œuvre irresponsable et même impie, en vérité : " Dieu a permis la souffrance et la misère, l'Etat le mieux ordonné ne les supprimera pas. "⁴⁴

Garnier fait écho à Faucher dans son introduction : " Si le Christ a toujours recommandé aux riches de partager, au nom de leur intérêt futur, il a aussi formellement nié le droit des pauvres à exiger le superflu des riches.⁴⁵ ". Il multiplie en outre dans ses notes des attaques frontales à l'endroit de ses adversaires directs : " M. Louis Blanc nous prend en vérité pour des niais⁴⁶ " ; ou encore, à Félix Pyat qui dénonce " la vieille société avec son imprévoyance et son insensibilité de marâtre ou ses remèdes de commère. ", il rétorque en note : " hélas, et les vôtres, remèdes de charlatans.⁴⁷ ". Puis, feignant toujours de s'adresser à Pyat : " Si la sauvagerie est ignorance, c'est vous qui êtes le sauvage.⁴⁸ "

Avec moins de virulence, les " observations inédites " des trois autres personnalités mobilisées par Garnier pour réfuter le droit au travail (Wolowski, Bastiat, Parieu) complètent l'ossature de l'ouvrage. Comme Faucher, ils y tiennent une position centrale ; chacun a droit à une présentation biographique approfondie, soignée et dithyrambique sous la plume de Garnier ; chaque texte apparaît en gros caractères – les " opinions " qui leur succèdent dans l'ouvrage n'ont pas cet honneur. Par petites touches, tous trois dénoncent eux aussi les périls du droit au travail.

Garnier émet enfin des jugements critiques sur d'autres adversaires moins directement dangereux que les socialistes, mais dont il souhaite dénoncer les errements constatés ou possibles. Parmi les orateurs, Mathieu de la Drôme – l'auteur de l'amendement en débat le 14 septembre - présente des " opinions [qui ne sont] ni mûres ni arrêtées ", " quoiqu'il ait étudié

⁴² Joseph GARNIER, *Le Droit au travail* [...], *op. cit.*, préface, p. VI.

⁴³ *Ibid.*, p. 328.

⁴⁴ *Ibid.*, respectivement (pour ce paragraphe) p. 345, 345, 334, 332, 342.

⁴⁵ *Ibid.*, introduction, p. XIV.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 384.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 447.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 448.

les questions économiques⁴⁹ ” ; Gauthier de Rumilly “ est protectionniste, et il ne s’aperçoit pas que la protection douanière est une variante du droit au travail, une véritable de [*sic*] violation de la propriété.⁵⁰ ”. Plus loin, les opinions de Cormenin sont dénoncées car “ dans ses dernières années ses écrits ont pris une allure philanthropique ; ils laissent à désirer sous le rapport économique.⁵¹ ” Comme l’indiquent suffisamment ces jugements, *Le Droit au travail* évalue les pensées des uns et des autres à l’aune de l’économie politique.

Toutes ces remises en cause du droit au travail, si divers soient leurs auteurs, le ton et les arguments mobilisés, ont au moins un point commun. Elles signalent que la menace est aussi affaire de mots. Garnier comme Dufaure, Wolowski comme Marrast interprètent le droit au travail comme “ une formule ”, un ensemble de “ mots sonores, [...], formule d’autant plus retentissante qu’elle est plus vide.⁵² ” - Garnier affirmait déjà en septembre 1846 dans le *Journal des économistes* que les théories socialistes étaient faites de “ mots pompeux et vides de sens ”⁵³. Les socialistes jouent sur les mots, se complaisent dans une stérile “ logomachie⁵⁴ ”, cantonnent la discussion “ dans ses termes grammaticaux⁵⁵ ”. Leur objectif est limpide : les phrases qu’ils emploient sont des armes spécialement forgées pour tromper leurs contemporains : ils se cachent derrière le “ masque des mots⁵⁶ ”, ils déploient une “ phraséologie fausse et parasite⁵⁷ ”. Mathieu de la Drôme, trop sensible à leurs arguments, est contaminé à son tour : Garnier repère dans son discours “ un gros sophisme⁵⁸ ” mais considère qu’il n’est pas encore complètement perdu : “ il y a en lui l’étoffe d’un économiste, si les sophismes de parti ne prennent pas le dessus dans son esprit.⁵⁹ ” Il est donc indispensable de dénoncer des mots de barbare (à propos de Pyat⁶⁰) ; un “ abus [et une] dénaturation de mots ” (à propos cette fois de Blanc⁶¹). Car Joseph Garnier ne s’y trompe pas : 1848 est aussi une révolution du discours⁶². Il faut batailler sur ce terrain pour imposer ses vues. Autrement dit, les économistes l’emporteront si leurs mots prennent l’ascendant sur ceux de leurs adversaires, si les mots denses et fondés en raison de l’économie ou de la statistique détruisent les mots creux et pervers du socialisme, si le “ droit du travail ” cher à Turgot⁶³ est préféré à la formule perverse des socialistes. Sinon, il risque d’arriver ceci : d’autres suivront l’exemple de ces quelques “ ouvriers cultivateurs ” qui ont travaillé sans autorisation les terres d’autrui, ont exigé un salaire du propriétaire, et devant son refus se sont livrés à de graves troubles faisant planer le spectre de la guerre servile⁶⁴. C’est aussi pour éviter ces errements terribles que, selon Garnier, le combat passe par les livres. Peu audibles aux tribunes de 1848, les économistes se replient sur l’écrit.

LE BON CAMP

⁴⁹ *Ibid.*, p. 56.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 78.

⁵¹ *Ibid.*, p. 378.

⁵² Louis Wolowski, *ibid.*, p. 367.

⁵³ Richard ARENA, “ Joseph Garnier [...] ”, *loc. cit.*, p. 135.

⁵⁴ Frédéric Bastiat, dans Joseph GARNIER, *Le Droit au travail* [...], *op. cit.*, p. 375.

⁵⁵ Parieu, *ibid.*, p. 368.

⁵⁶ Parieu, *ibid.*, p. 371.

⁵⁷ Louis Wolowski, *ibid.*, p. 358.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 67.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 57.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 451.

⁶¹ *Ibid.*, p. 383.

⁶² C’est le titre fort bien choisi d’un remarquable ouvrage : Hélène MILLOT, Corinne SAMINADAYAR, (dir.), *1848, une Révolution du discours*, Saint-Etienne, Editions des Cahiers intempestifs, Lieux littéraires-4, 2001.

⁶³ “ Turgot, ce type de l’homme de bien, du philosophe politique, de l’économiste aux affaires ”. Joseph GARNIER, *Le Droit au travail* [...], *op. cit.*, introduction, p. IX.

⁶⁴ *Ibid.*, appendice (d’après un article paru dans *La Gazette des Tribunaux* le 16 septembre 1848).

“ Ceux qui sont versés en économie politique, remarque Garnier, ont de la réflexion et une intelligence rationnelle des conditions du progrès⁶⁵ ”. Louis Wolowski n’est-il pas le plus parfait représentant de cette catégorie d’hommes ? En France, il s’est fait connaître “ par les leçons de législation industrielle qu’il professe au Conservatoire des Arts et Métiers depuis 1839 ” et par de très nombreux écrits (articles, ouvrages) ; à l’étranger il jouit d’un prestige remarquable : il est “ correspondant de la commission centrale de statistique de Bruxelles ”, “ membre de l’Académie de Naples ”, “ docteur en droit de l’université de Heidelberg ”, “ docteur en économie politique de l’université de Tubingue ”⁶⁶. Aussi les observations qu’il formule dans *Le Droit au travail* se suffisent-elles à elles-mêmes. Elles n’appellent aucune note infrapaginale de la part de Garnier. Il en est de même pour l’opinion de Parieu, tandis que les trois seules notes qui ornent le texte de Faucher sont deux références bibliographiques (un ouvrage de Considerant, et le livre écrit par Faucher contre Louis Blanc) et un axiome en langue anglaise.

Chacun de ceux qui s’expriment dans l’ouvrage contre le droit au travail joue sa partition. Le lecteur perçoit sans difficulté des modulations entre les différents arguments déployés. Aux affirmations péremptoires de Léon Faucher (“ Les lois qui règlent la répartition de la richesse dans le monde sont, comme celles du mouvement dans le monde physique, supérieures à l’action du pouvoir public⁶⁷ ”) répond un Louis Wolowski plus attentif aux aspects humains du débat (“ Il n’est pas un des maîtres de cette science tant calomniée, qui ne respire le plus sincère amour de ceux qui souffrent⁶⁸ ”). Le premier se consacre avant tout à discréditer le socialisme, le second à défendre les bons principes d’une science dont il conteste qu’elle serait “ sans entrailles⁶⁹ ”.

Au-delà de ces nuances bien connues, l’entreprise de Garnier a pour objectif de fédérer toutes les formes de l’hostilité au droit au travail et de constituer de la sorte le front le plus large possible⁷⁰. Même s’il a écrit dans une revue dirigée par Wolowski (la *Revue de législation*), Parieu se trouve en position périphérique par rapport aux économistes. Il n’appartient pas à la Société d’économie politique et il n’a jamais écrit dans le *Journal des économistes*, contrairement à Bastiat, Faucher ou Wolowski. Il fait partie d’un deuxième cercle. Edouard Laboulaye est dans une position comparable : il soutient les thèses de l’économie politique sans en être le plus ardent promoteur ; sa place dans le recueil tient aux quelques lignes qu’il a écrites contre le droit au travail dans ses *Considérations sur la Constitution*, probablement aussi à son dignité de membre de l’Institut (mais il appartient à l’Académie des inscriptions et des belles-lettres, non à l’Académie des sciences morales et politiques).

A plus grande distance de l’économie politique, Joseph Garnier mobilise pour son combat deux alliés inattendus : Thiers et Proudhon. Le premier n’est pas libre-échangiste et s’il est libéral, c’est à sa manière. Ses façon d’agir ressemblent peu à celles des économistes : il a la réputation d’étourdir ses contradicteurs de chiffres et de faits sans trop se soucier des approximations qui peuvent ponctuer des discours à l’emporte-pièce. Dès la monarchie de Juillet, dans *Le livre des orateurs*, Timon écrit que “ son verbe vole comme l’aile de l’oiseau-mouche ”⁷¹. Et puis Thiers est un homme de tribune, un habitué des joutes oratoires. La Révolution de Février aurait pu mettre un terme à sa carrière politique mais il est à nouveau

⁶⁵ *Ibid.*, introduction, p. XXIII.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 357.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 356.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 367.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 366.

⁷⁰ Les informations qui suivent proviennent essentiellement des notices et notes rédigées par Garnier (*passim.*)

⁷¹ TIMON, *Le Livre des orateurs*, Paris, Pagnerre, 1842 (11^e édition), p. 536.

en pleine possession de ses moyens trois mois plus tard : élu en juin à l'Assemblée, il exerce dès l'été une influence décisive⁷².

L'action politique de Thiers intéresse Garnier et ses proches à deux titres : le 13 septembre il prononce à l'Assemblée un discours très remarqué où il met en avant le triptyque "propriété, liberté, concurrence" contre le droit au travail ; au même moment sort en librairie, sous sa signature, *De la propriété*⁷³. Les mêmes arguments figurent dans le discours et dans le livre, adaptés en fonction du contexte de chaque intervention. Dans *Le Droit au travail* les divergences avec Thiers sont très atténuées : il ne saurait être question de signaler que *De la propriété* a été financé par les protectionnistes (en l'occurrence la puissante Association pour la défense du travail national). Léon Faucher évoque certes dans son texte un désaccord avec Thiers ("dans son admirable discours sur le droit au travail, M. Thiers a exprimé incidemment une opinion dont les socialistes pourraient s'armer contre lui et qui étonne venant d'un esprit aussi éminemment pratique⁷⁴"), mais sans insister outre mesure. Or l'opinion en question s'inscrit à rebours des thèses de l'économie politique : Thiers est d'avis que l'Etat tienne des commandes en réserve en temps de crise et de chômage. Faucher préfère donc se contenter de féliciter Thiers d'avoir ridiculisé Victor Considerant à la séance du 13 septembre⁷⁵. Garnier procède un peu de la même manière : dans son discours du 13 septembre, Thiers déclare que si la question du droit au travail était "une question d'économie politique [il] ne monterai[t] pas à cette tribune."⁷⁶ Garnier réagit dans *Le Droit au travail* par ces mots :

"M. Thiers respecte l'économie politique ; mais il déclare qu'il n'est pas un de ses adeptes. M. Thiers n'est-il pas un peu ingrat ? [...] Dans son livre récent sur la propriété, c'est à l'économie politique qu'il a emprunté ses meilleurs arguments. [...] M. Thiers a fait sans le savoir, non pas en tout, mais en beaucoup de points, de l'économie politique ancienne."⁷⁷

C'est ainsi que selon Marcel David, qui ne force qu'à peine le trait, le volume de Joseph Garnier présente en définitive l'étonnant spectacle de Faucher, Wolowski, Parieu, Bastiat "unis dans une adhésion sans faille au libéralisme économique et dans leur admiration pour le plaidoyer de Thiers contre le droit au travail."⁷⁸

Les arguments qui structurent *De la propriété* ne sont ni profonds ni originaux. Thiers agite de manière récurrente, et notamment dans deux des quatre parties de l'ouvrage ("du communisme" ; "du socialisme") la menace du chaos social. Il a produit un "livre de circonstance", un "ouvrage de vulgarisation que le lecteur d'aujourd'hui jugera simpliste mais qui se veut accessible à tous et a été lu par beaucoup."⁷⁹ L'efficacité de l'attaque prime. C'est dans cette perspective précise que Garnier s'empresse d'accréditer l'idée que cet ouvrage est très digne d'intérêt, faisant de son recueil l'un des relais de l'offensive de Thiers : l'objectif les unit même si leur idées diffèrent. De sorte qu'un rapprochement *a priori* très improbable devient concevable :

⁷² Pierre GUIRAL, *Adolphe Thiers*, Paris, Fayard, 1986 (chapitre 9).

⁷³ Publié chez Paulin Lheureux, 439 p.

⁷⁴ Joseph GARNIER, *Le Droit au travail* [...], *op. cit.*, p. 348.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 340.

⁷⁶ *MU*, 14 septembre 1848.

⁷⁷ Joseph GARNIER, *Le Droit au travail* [...], *op. cit.*, note p. 189-190.

⁷⁸ Marcel DAVID, *Le Printemps de la fraternité* [...], *op. cit.*, p. 315.

⁷⁹ Pierre GUIRAL, *Adolphe Thiers*, *op. cit.*, p. 244-245.

“ Avant peu, le livre *De la propriété* sera, non seulement l'évangile social des classes ouvrières, mais, par cela même et peut-être plus spécialement encore, celui des économistes les plus érudits.⁸⁰ ”

L'usage fait de Proudhon est somme toute assez comparable. Il n'est pas besoin de rappeler la profondeur du fossé qui le sépare de l'économie politique. Mais certaines de ses démonstrations, considère Garnier, sont bonnes à prendre. L'exercice est certes acrobatique :

“ Ses livres sont un étonnant mélange de clartés et d'erreurs. Il a pris à parti avec une rare vigueur, et souvent avec une audace inouïe, et le socialisme et l'économie politique ; personne, mieux que lui, n'a critiqué ni mis à nu le danger des idées socialistes ; personne ne les a mieux défendues. Il est impossible de dire ce qu'il y a dans cette tête-là.⁸¹ ”

Au prix d'une contorsion remarquable, Garnier sépare chez Proudhon le bon grain de l'ivraie. Seules seront prises en compte et offertes à l'attention du lecteur les attaques anti-socialistes de l'utile ennemi. C'est ce qui explique par exemple la reproduction en appendice du *Droit au travail* d'une lettre adressée par Proudhon au *Représentant du peuple* et publiée dans *l'Union*, le 13 juillet 1848.

“ Cette lettre, explique Garnier, a eu beaucoup de retentissement. L'auteur y explique nettement ce qu'il y a dans les esprits logiques dans la formule du droit au travail. C'est à partir de la publication de cette lettre que la majorité de l'Assemblée a pris la résolution de ne plus proclamer ouvertement ce droit dangereux dans le préambule de la Constitution.⁸² ”

Voici Proudhon appelé en renfort dans le camp des économistes. La stratégie n'est pas nouvelle : Guillaumin, avant 1848, l'a déjà accueilli dans son catalogue⁸³. Mais le mouvement s'accélère à l'automne 1848, à tel point que l'auteur du *Droit au travail* se plaît à percevoir chez le pourfendeur de la propriété, çà et là, des aperçus très prometteurs : “ ne dirait-on pas d'un disciple orthodoxe d'Adam Smith ?⁸⁴ ”

L'artifice est assez grossier. Que dire alors du projet de retourner Louis Blanc contre lui-même, de dissocier un bon Blanc et un mauvais Blanc ? Le mauvais est à vouer une fois pour toutes aux gémonies. Le bon, penseur reconnu, théoricien sensé, a été (quoi qu'il en dise) influencé par l'économie politique : “ Les 99 centièmes des idées économiques, que la raison avoue dans les écrits de Louis Blanc, se retrouvent dans les livres des philosophes qui depuis Quesnay se sont efforcés de faire marcher l'économie politique.⁸⁵ ”

Si Joseph Garnier dépense une telle énergie à attaquer sur tous les fronts le droit au travail – au risque de la violence, de l'outrance, de la caricature –, c'est qu'il considère l'enjeu vital. La constitution vient d'être adoptée lorsqu'il met le point final au recueil, mais les débats l'ont convaincu que le péril n'est pas repoussé à jamais. En ce sens, *Le Droit au travail* peut être lu comme la mise en œuvre d'une séance supplémentaire (séance fictive, séance de papier) à la Constituante. Faucher, Wolowski, Parieu, Bastiat sont très consciencieusement présentés dans le recueil comme représentants du peuple. La table des matières précise qu'ils ont été élus respectivement dans la Marne, la Seine, le Cantal, les Landes. Or aucun des

⁸⁰ *De la propriété*, compte rendu par Léon PILLET, *L'Illustration*, 14 octobre 1848.

⁸¹ Joseph GARNIER, *Le Droit au travail* [...], *op. cit.*, p. 388.

⁸² *Ibid.*, p. 431.

⁸³ Yves BRETON, “ Les économistes [...] ”, *loc. cit.*, p. 241.

⁸⁴ Joseph GARNIER, *Le Droit au travail* [...], *op. cit.*, p. 392.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 388.

quatre ne s'est exprimé sur la question du droit au travail en séance. Le recueil de Garnier atténuerait alors les effets négatifs de ce rendez-vous manqué.

“ Mon cher Garnier, se justifie Bastiat, vous me demandez mon opinion sur le droit au travail et vous paraissez surpris que je ne l'aie pas manifestée à la tribune. Mon silence a tenu uniquement à ce que, quand j'ai demandé la parole, trente de mes collègues l'avaient retenue avant moi.⁸⁶”

On peut rappeler ici que l'absence de Bastiat trouve d'autres explications. “ Beaucoup de ses courts écrits sont des répliques à des théoriciens socialistes. [...] Paradoxalement, il était un assez piètre orateur et ne se présenta que rarement à la tribune de l'Assemblée constituante.⁸⁷” *Le Droit au travail*, pour Bastiat comme pour ses trois collègues de l'Assemblée, devient donc tribune – sans les inconvénients.

LE DROIT AU TRAVAIL - SON DESTIN

Le Droit au travail est l'une des armes forgées pour l'offensive menée à l'automne 1848 à l'encontre du droit au travail. Guillaumin le met en vente au prix de 6 francs, ce qui au regard du format (in-8) et du nombre de pages (455) n'a rien d'excessif. L'ouvrage bénéficie de l'expérience et du savoir-faire d'une maison qui reste très dynamique en 1848 dans ses activités d'édition et de librairie (au 14 rue Richelieu, c'est à dire au cœur de Paris). Son efficacité se traduit notamment par sa capacité à mettre en vente *Le Droit au travail* quelques semaines seulement après la clôture des débats sur la question à l'Assemblée. Quant à Garnier, il confirme ici s'il était besoin ses qualités de publiciste.

Le Moniteur universel daté du 9 décembre 1848 annonce la sortie du volume dans des termes louangeurs.

“ La librairie de Guillaumin et compagnie vient de mettre en vente un très-curieux volume sur le Droit au travail [...] Cet ouvrage, tel qu'il a été conçu et exécuté, est une véritable enquête sur le socialisme, dans laquelle seront obligés de puiser tous ceux qui voudront aborder la question du droit au travail, malheureusement destinée à paraître plus d'une fois, soit dans la presse, soit à la tribune. ”

Cette annonce est à plus d'un titre très instructive. Elle souligne l'hostilité profonde de son auteur - mais aussi celle de la direction du *Moniteur* – envers un droit “ qui a eu dans nos affaires politiques une si funeste influence. ” Elle fait écho à l'inquiétude de Garnier - elle aussi laisse entendre que le combat n'est pas encore gagné. Elle met en évidence que *Le Droit au travail* est avant tout un ouvrage anti-socialiste tout en le présentant comme une enquête impartiale, un ouvrage de référence. Une telle réaction et toutes celles qui s'y apparentent contribuent à expliquer la tonalité générale particulière des jugements portés ensuite. L'article “ Garnier ” du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* indique qu’“ on trouve [dans ses livres] une exposition très-claire et très-méthodique des matières qu'il traite, et son style, simple et net, est sans nulle emphase dogmatique⁸⁸. ” Ou bien encore, cette fois dans le *Dictionnaire de biographie française* :

⁸⁶ *Ibid.*, p. 375.

⁸⁷ Maurice BASLE, Alain GELEDAN, “ Frédéric Bastiat 1801-1850. Théoricien et militant du libre-échange ”, dans Yves BRETON, Michel LUTFALLA (dir.), *L'Economie politique* [...], *op. cit.*, p. 89-90.

⁸⁸ *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, article “ Garnier ”, tome 8, 1872, p. 1044.

“ Il établit, avec un grand souci d'impartialité, que le droit au travail n'était qu'un vain mot car, disait-il, si la société avait le devoir d'aider les classes laborieuses à subvenir à leur subsistance par leur labeur en multipliant, autant qu'elle le pouvait, le nombre des emplois utiles, les secours à accorder aux chômeurs relevaient de la bienfaisance.⁸⁹ ”

L'impact du *Droit au travail* est perceptible aujourd'hui encore : tandis que ce titre est souvent présent dans les fonds des bibliothèques et des catalogues des librairies spécialisées en livres anciens, il figure en réimpression dans la série *Les Révolutions du XIX^e siècle*, aux éditions EDHIS (série 1848, III). Son accessibilité actuelle, signe d'une large diffusion, explique pourquoi les historiens qui rencontrent la question du droit au travail en font si régulièrement usage. Outre Marcel David, Giovanna Procacci lui assure ainsi (parmi d'autres) une gloire posthume par la citation et la référence. De la sorte, nombreux sont ceux que Joseph Garnier guide dans les débats parlementaires de l'été et de l'automne 1848.

Le succès de l'entreprise ne se mesure que replacé dans son contexte, ce qui invite à ne pas en surestimer la portée. *De la propriété*, avec ses 400 pages, est vendu six fois moins cher que *Le Droit au travail*, grâce en particulier à l'efficacité des réseaux qui soutiennent Adolphe Thiers. Ce si fin connaisseur de la vie politique française est sans conteste à l'époque, comme l'affirme Pierre Guiral “ l'interprète de tous les conservateurs de France⁹⁰ ” et des hommes comme Garnier ne peuvent empiéter sur sa notoriété. Par ailleurs, livres et articles foisonnent à côté du *Droit au travail*, semaine après semaine, sur le même sujet ou dans des domaines très proches. Dans le *Moniteur universel*, le 25 février 1849, c'est Bastiat qui est cette fois à l'honneur pour des textes publiés chez Guillaumin.

“ M. Frédéric Bastiat, représentant du peuple, l'un des écrivains les plus éminents de l'école économique, vient de publier successivement 4 petites brochures ou pamphlets pétillants d'esprit, de verve et de bon sens. Logicien habile et profond, ses écrits sont appelés à exercer une profonde influence. ”

La caricature, elle aussi, témoigne de la vigueur de l'offensive contre le droit au travail et contre le socialisme. Dans *Le Charivari*, par exemple, les conséquences supposées de l'adoption du droit au travail font les délices de Cham. Le célèbre caricaturiste propose régulièrement des charges très appuyées dans sa “ revue comique de la semaine ” : des personnages louches et vindicatifs appliquent leur soit-disant droit par la force, violentant d'honnêtes citoyens, sapant les fondements mêmes de la tranquillité publique.

Elu président de la République le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte est l'artisan du premier “ véritable tournant du régime⁹¹ ”, près de dix mois après la Révolution. Dans le nouveau ministère Odilon Barrot deux personnalités très liées à l'économie politique obtiennent des postes-clé. Hippolyte Passy devient ministre des Finances, Léon Faucher ministre de l'Intérieur. La coïncidence entre leur nomination et une perte d'influence de l'Assemblée constituante vis-à-vis du pouvoir exécutif n'est pas fortuite. Les économistes avaient beaucoup de peine à se faire entendre en 1848 ; ils y parviennent mieux en 1849. A condition de garder à l'esprit l'hétérogénéité du courant – autrement dit, à condition de ne pas considérer la tendance comme générale -, on peut reprendre à Francis Démier l'hypothèse que la Révolution de 1848 a nourri une tendance conservatrice dans l'économie politique libérale

⁸⁹ *Dictionnaire de biographie française, op. cit.*, article “ Garnier ”, p. 506.

⁹⁰ Pierre GUIRAL, *Adolphe Thiers, op. cit.*, p. 243.

⁹¹ Maurice AGULHON, *1848 [...]*, *op. cit.*, p. 101.

française.⁹² La stratégie choisie par Joseph Garnier et ses proches contribue à expliquer cette orientation. *Le Droit au travail* concrétise le désir d'un rapprochement stratégique avec des personnalités ou des forces politiques diverses, en vue d'une plus grande audience. Garnier déplore en 1848 que dans les couches populaires des années 1840 " ne pénétr[ai]ent que les pamphlets écrits par des hommes que pousse le vent de la popularité. "⁹³ Pour toucher un nombre plus grand de Français des économistes prennent le risque de diluer leurs idées dans des courants plus généraux, de durcir leur message, de pratiquer l'outrance. Cette stratégie a donné lieu à de sévères critiques : " dépourvus d'esprit d'analyse et de théories dont d'autres auteurs eurent le génie, les économistes devinrent de purs propagandistes et de vrais vulgarisateurs et orientèrent l'économie politique française dans des voies trop institutionnelles. "⁹⁴. Une enquête à hauteur d'individus, permettant de les observer dans la mêlée politique, encourage croyons-nous à nuancer cette dénonciation par trop sévère d'une économie politique à la française dans les années médianes du XIX^e siècle, sans pour autant la contredire.

⁹² Francis DEMIER, " Les économistes libéraux et la crise de 1848 ", *loc. cit.*, p. 82. Francis Démier pense même que 1848 a " créé une tradition conservatrice dans l'économie politique libérale française ", ce qui semble en l'occurrence plutôt excessif.

⁹³ Cité par Yves BRETON, " Les économistes [...] ", *loc. cit.*, p. 250.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 251.